

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

1. CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET/OU PLACEMENT D'UNE INSTALLATION FIXE

1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (doc. administratifs et graphiques) 	1			
Proposition PEB	4		+1/instance	+2
Evaluation appropriée (dossier dans une zone natura 2000 ou dans les 60m autour)	4	+5	+1/instance	+2
Pour une demande portant sur un bien repris en catégorie 0 à l'inventaire du sol : <ul style="list-style-type: none"> - soit une déclaration de conformité d'une reconnaissance de l'état du sol (RES) - soit l'engagement de produire la RES avant la délivrance du PU 	1			
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			
Documents graphiques				
Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type A, B ou C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2
Axonométrie (constr. ou ext. > 400m ² / constr. dont hauteur dépasse 1 étage)	0	2		
Documents informatiques				
Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

1. CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET/OU PLACEMENT D'UNE INSTALLATION FIXE PU MODIFICATIF

1.1. PU MODIFICATIF (art.102/1 du CoBAT) avec l'intervention obligatoire d'un architecte

Documents administratifs

- situation existante = situation du PU de base	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
- modifications à indiquer clairement (plans et note)				
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives	4	+5	+1/instance	+2
- minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage				
- couleur				
- dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm)				
- au format DIN A4				
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause	2			
- titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement				
- ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande				
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s)	2			
- lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel.				
- si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic				
- lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens				
- soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire				
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant :	1			
- fiche descriptive				
- formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli				
- 1 exemplaire du dossier de demande de permis (doc. administratifs et graphiques)				
Proposition PEB si modifiée par la demande	4		+1/instance	+2
Evaluation appropriée (dossier dans une zone natura 2000 ou dans les 60m autour)	4	+5	+1/instance	+2
Pour une demande portant sur un bien repris en catégorie 0 à l'inventaire du sol et si requis par la modification :	1			
- soit une déclaration de conformité d'une reconnaissance de l'état du sol (RES)				
- soit l'engagement de produire la RES avant la délivrance du PU				
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			

Documents graphiques

Plans limités aux plans concernés par la modification	4	+5	+1/instance	+2
- pliés au format DIN A4 avec cartouche				
- faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans séparés				
- plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000)				
- plan d'implantation (type A, B ou C)				
- plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20)				
Plans du PU de base non concernés par les modifications	0	+9	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) concernés par la modification	4	+5	+1/instance	+2
- présentation étudiée pour une lisibilité optimale				
- faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés				
Plans de synthèse (DIN A3) du PU de base non concernés par les modifications	0	+9	+1/instance	+2
Axonométrie (constr. ou ext. > 400m ² / constr. dont hauteur dépasse 1 étage)	0	2		

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:	1			
- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou				
- la demande est soumise à enquête publique, ou				
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU				

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

1. CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET/OU PLACEMENT D'UNE INSTALLATION FIXE

1.2 dispensée de l'intervention obligatoire d'un architecte

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (documents administratifs et graphiques) 	1			
Proposition PEB	4		+1/instance	+2

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projeté par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projeté par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:	1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou
- la demande est soumise à enquête publique, ou
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

1. CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET/OU PLACEMENT D'UNE INSTALLATION FIXE

PU MODIFICATIF

1.2 PU MODIFICATIF (art.102/1 du CoBAT) dispensée de l'intervention obligatoire d'un architecte

Documents administratifs

- situation existante = situation du PU de base - modifications à indiquer clairement (plans et note)	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (documents administratifs et graphiques) 	1			
Proposition PEB si modifiée par la demande	4		+1/instance	+2

Documents graphiques

Plans limités aux plans concernés par la modification <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projeté par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type A, B ou C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans du PU de base non concernés par les modifications	0	+9	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) concernés par la modification <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projeté par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) du PU de base non concernés par les modifications	0	+9	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--	--	--

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

2. DEMOLITION SANS RECONSTRUCTION

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Evaluation appropriée (dossier dans une zone natura 2000 ou dans les 60m autour)	4	+5	+1/instance	+2
Pour une demande portant sur un bien repris en catégorie 0 à l'inventaire du sol : <ul style="list-style-type: none"> - soit une déclaration de conformité d'une reconnaissance de l'état du sol (RES) - soit l'engagement de produire la RES avant la délivrance du PU 	1			
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type B) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--	--	--

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

3. MODIFICATION DE LA DESTINATION / UTILISATION DE TOUT OU PARTIE D'UN BIEN BÂTI (sans autres travaux soumis à PU)

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (documents administratifs et graphiques) 	1			
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:

- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou
- la demande est soumise à enquête publique, ou
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU

1

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

4. MODIFICATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DANS UNE CONSTRUCTION EXISTANTE (sans autres travaux soumis à PU)

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (documents administratifs et graphiques) 	1			
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:

- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou
- la demande est soumise à enquête publique, ou
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU

1

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

5. PLACEMENT DE DISPOSITIF DE PUBLICITE

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photomontage du dispositif de publicité sur le bien (couleur)	4	+5	+1/instance	+2
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Documents graphiques				
Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:

- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou
- la demande est soumise à enquête publique, ou
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

1

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

6. PLACEMENT D'ENSEIGNE OU DE PUBLICITE ASSOCIEE A L'ENSEIGNE

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Photomontage du dispositif de publicité / de l'enseigne sur le bien (couleur)	4	+5	+1/instance	+2
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Documents graphiques				
Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale 	4	+5	+1/instance	+2
Documents informatiques				
Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

9. ABATTRE, DEPLACER, pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril un ARBRE | modifier la SILHOUETTE d'un arbre à l'invent

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Evaluation appropriée (dossier dans une zone natura 2000 ou dans les 60m autour)	4	+5	+1/instance	+2

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (échelle 1/500, 1/200 ou 1/100) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque:

- la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou
- la demande est soumise à enquête publique, ou
- la demande est soumise à l'avis du SIAMU

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

13. PLACEMENT OU MODIFICATION D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES EVENEMENTIELLES (< 1 ans) ET/OU LIEES A UN CHANTIER

Documents administratifs	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Demande de permis (Annexe I)	4	+5	+1/instance	+2
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative	4	+5	+1/instance	+2
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4	+5	+1/instance	+2
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Demande d'avis au SIAMU comportant : <ul style="list-style-type: none"> - fiche descriptive - formulaire de demande d'avis SIAMU dûment rempli - 1 exemplaire du dossier de demande de permis (documents administratifs et graphiques) 	1			
Evaluation appropriée (dossier dans une zone natura 2000 ou dans les 60m autour)	4	+5	+1/instance	+2
Pour une demande portant sur un bien repris en catégorie 0 à l'inventaire du sol : <ul style="list-style-type: none"> - soit une déclaration de conformité d'une reconnaissance de l'état du sol (RES) - soit l'engagement de produire la RES avant la délivrance du PU 	1			

Documents graphiques

Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait / projetée par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4	+5	+1/instance	+2
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait / projetée par des plans séparés 	4	+5	+1/instance	+2

Documents informatiques

Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--	--	--

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme



WOLUWE-SAINT-LAMBERT

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

15. REGULARISATION SIMPLIFIEE (art.330 §3 du CoBAT)

	nombre minimal	avec CC/EP	avis instance	avis CRMS
Documents administratifs				
Demande de permis (Annexe I)	4			
Mandat lorsque la demande est introduite par un mandataire	2			
Note explicative accompagnée d'éléments probants, permettant de démontrer la date de réalisation des actes et travaux ou, à tout le moins, de démontrer que ces actes et travaux sont intervenus avant le 01/01/2000	4			
Photos significatives de l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - minimum 4, du bien, des bâtiments contigus et du voisinage - couleur - dimensions suffisantes (minimum 9cm x 13cm) - au format DIN A4 	4			
Photos significatives de l'intérieur en cas de suppression de décors tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux	2			
Renseignements relatifs au titre de propriété du bien en cause <ul style="list-style-type: none"> - titre de propriété à obtenir auprès le bureau d'enregistrement - ou attestation du notaire si l'acte date de < 6 mois avant l'introduction de la demande 	2			
Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien ni titulaire d'un droit réel. - si plusieurs propriétaires: avertissement aux copropriétaires ou le cas échéant au syndic - lorsque la demande concerne la modification des murs mitoyens - soit signé par le(s) propriétaire (s), soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire 	2			
Preuve du paiement des frais de dossier	1			
Avis favorable SIAMU + plans cachetés	1			
Formulaire Statistique INS (modèle I ou II)	3			
Documents graphiques				
Plans <ul style="list-style-type: none"> - pliés au format DIN A4 avec cartouche - faire apparaître les situations de droit (PU de base) / de fait par des plans séparés - plan de localisation (échelle entre 1/10.000 - 1/1.000) - plan d'implantation (type A, B ou C) - plans de réalisation (échelle 1/50 ou 1/20) 	4			
Plans de synthèse (DIN A3) <ul style="list-style-type: none"> - présentation étudiée pour une lisibilité optimale - faire apparaître les situations de droit / de fait par des plans séparés 	4			
Documents informatiques				
Tous les documents listés ci-dessus sont à télécharger sous format PDF sur mypermit.urban.brussels *, lorsque: <ul style="list-style-type: none"> - la demande nécessite l'intervention d'un architecte, ou - la demande est soumise à enquête publique, ou - la demande est soumise à l'avis du SIAMU 	1			

* Le chargement des documents n'est possible qu'à partir de 48h après l'envoi de l'attestation de dépôt par le service de l'urbanisme